

Circulaire n°DGOS/R1/2020/4 du 07 janvier 2020 relative à la deuxième délégation des crédits du fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés au titre de l'année 2019.

07/01/2020

Cette circulaire délègue et répartit pour chaque région, au titre de l'année 2019, un montant de 239,4 M€ de crédits supplémentaires par rapport aux délégations précédentes pour la modernisation des établissements de santé publics et privés. Font notamment l'objet d'un financement : les projets d'investissement validés dans le cadre du COPERMO, les systèmes d'informations (le programme HOP'EN), les Héliumur, l'appel à projet accidentés de la route. La circulaire précise par ailleurs les modalités de gestion des subventions.